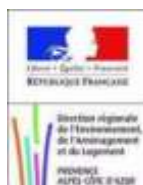




Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## **CR COPIL PRAC**

### **22/03/2018**

| <b>COPIL PRAC 2017/2018</b> |   |
|-----------------------------|---|
| Date – Lieu                 | 22/03/2018 – DREAL PACA – 9h30 à 13h  |
| Présents                    | Céline HAYOT – Région PACA<br>Sarah JEANROY – Région PACA<br>Pascal BLANQUET – DREAL PACA<br>Martin GASCUEL – DREAL PACA<br>Laetitia BANTWELL – CD 83<br>Corinne DRAGONE – ARPE PACA<br>Géraldine KAPFER – CEN PACA<br>Valérie STRUBEL – FCEN (Animatrice PNA Chiroptères)<br>Alexandre HAQUART – Comité scientifique PRAC<br>Emmanuel COSSON – GCP<br>Anne-Laure JUBERT – GCP<br>Clémentine DENTZ – GCP  |
| Excusés                     | Jean-Marc SALLES – Natura 2000 DREAL PACA<br>Etienne FREJFOND / Frédérique GERBEAUD-MAULIN – AFB<br>Gaëlle BERTHAUD / Philippe PIERRON / Vincent MAYEN – Agence Eau RMC<br>Patrick MATHIEU – CD 04<br>Gilles VOLLAIRE / Isabelle CHOUQUET – CD 05<br>Marc CASTAGNONE / Jean-Luc MIGLIORE – CD 06<br>Jean-Philippe MIGNARD / Michel BOURRELLY / Sauveur AMICO – CD 13<br>Delphine THIBAUT / Sylvie ARENE – CD 83<br>Carine DUFRESNE / Stéphanie MARI – CD 84<br>Marc VERRECCHIA – Métropole AMP<br>Christine MORICE – Métropole TPM<br>Valérie LEBRAS – Métropole NCA<br>Éric PETIT – Comité scientifique PRAC<br>Jean-Christophe GATTUS – Comité scientifique PRAC<br>Patrick BAYLE – Comité scientifique PRAC<br>Yves BAS – Comité scientifique PRAC |
| Rédaction du compte rendu   | Clémentine DENTZ – GCP  |
| Date d'envoi au COPIL       | 30/04/2018  |



|               |  |
|---------------|--|
| Ordre du jour | <p><b>I. Ouverture de la séance (DREAL PACA et Région PACA)</b></p> <p><b>II. Bilan PRAC 2017</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contexte</li> <li>2. Bilan technique et financier</li> </ol> <p><b>III. Nouveau PRAC PACA</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Démarche et méthode de travail</li> <li>2. Document stratégique 2018/2025</li> <li>3. Enquête PRAC en cours</li> <li>4. Calendrier de travail</li> </ol> |
|---------------|--|

**Cf. Document présenté** : support Power Point de 44 diapositives

## I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Rappels P.BLANQUET et C.HAYOT :
  - L'objectif de la Région et de la DREAL est d'associer l'ensemble des acteurs, de définir le programme d'actions régional avec eux et de viser une dynamique collaborative pour ce nouveau PRAC via l'animation GCP ;
  - Importance de cette démarche pour une meilleure appropriation du PRAC et pour découpler les moyens mobilisables pour sa mise en œuvre dans un contexte budgétaire contraint.
- Tour de table : présentation des participants au COPIL
- Liste des structures excusées
- Information concernant les mails reçus directement par la DREAL et la Région d'acteurs regrettant de ne pas avoir été associé au PRAC
  - Vespèr'Alpes
  - Raphael COLOMBO

### Ajout post-réunion C.DENTZ :

Vespèr'Alpes, via l'adresse mail de son président C.BOULANGEAT a bien été associé et destinataire du document PRAC et de la démarche d'enquête au même titre que les autres acteurs destinataires le 15/02/2018. Dorénavant, l'adresse mail générale [vesperalpes@yahoo.fr](mailto:vesperalpes@yahoo.fr) est ajoutée au listing.

Les bureaux d'étude et indépendants ne participaient pas aux précédents PRAC et n'ont pas été associés à la démarche actuelle de relecture du Plan. Il est plus opportun que les indépendants éventuels souhaitant s'investir dans le cadre du PRAC le fasse au titre d'une structure (par exemple en tant que bénévole d'une structure associative), en conformité avec la dynamique collective visée par un PRAC. L'animation du PRAC n'a jamais eu directement connaissance du souhait d'implication et de contribution au PRAC de R.COLOMBO mais si tel est le cas, il peut tout à fait être dorénavant informé à ce sujet et s'associer à une association consultée à laquelle il appartient (Vespèr'Alpes).

Concernant leur souhait de participation au COPIL, la Région et la DREAL les informeront des choix effectués, à savoir un COPIL de gouvernance avec les principaux financeurs auquel ils ne peuvent être associés et un COTECH décliné en groupes de travail thématiques auxquels ils seront conviés le cas échéant au moment de leur lancement.

- État d'avancement des PRAC dans les autres régions



V.STRUBEL indique que la seule région pour laquelle le PRAC est officiellement validé et établi est celui de Normandie. Viennent ensuite les PRAC PACA et Occitanie déjà bien avancés et suivront les PRAC Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Corse. Certaines régions ne prévoient pas du tout de PRAC, comme Hauts-de-France. Dans d'autres régions, la déclinaison régionale semble mal engagée (cas du Grand Est). Une des raisons de ces difficultés est l'absence de soutien de l'État et des Régions à la démarche PNA déclinée en régions.

## II. BILAN PRAC PACA 2017

### II.1. RAPPEL DU CONTEXTE

Cf. Diapo 5. 2017 correspond à une année de césure (fin du précédent PRAC, nouveau PRAC 2018-2025, changements au sein des animations nationale et régionale).

### II.2. SUIVI DES GÎTES MAJEURS

Cf. Diapos 6 à 9. L.BANTWELL indique qu'il serait bien de responsabiliser davantage les PN et PNR dans le cadre des suivis de gîtes. A titre d'exemple, L.BANTWELL réalise actuellement le suivi de certains sites des Calanques mais il serait souhaitable qu'ils soient repris et réalisés par le PN des Calanques. Le GCP indique des contacts sont pris avec le PN des Calanques qui s'engage dans cette voie et forme son personnel.

G.KAPFER précise que pour certains gîtes dont le CEN est responsable, les accès sont parfois difficiles et les responsabilités de gîte sont parfois à revoir. L'animation PRAC est là pour réfléchir aux solutions d'accès aux sites difficiles en lien avec les responsables de gîte le cas échéant.

C.DENTZ indique que l'actualisation des responsables et/ou opérateurs des suivis de gîtes fait partie des sujets amorcés et à poursuivre cette année dans le cadre de la coordination du suivi des gîtes majeurs. C.HAYOT souligne l'importance de cette mise à jour.

S.JEANROY interroge le GCP concernant le gîte international qui n'a pas été suivi en 2017 (cf. Diapo 9). Il s'agit du gîte MV4 à Brantes autrefois suivi par le GCP en hiver, et actuellement sous la responsabilité de l'ONF pour le suivi hivernal, pour lequel l'accès est particulièrement difficile et demande des compétences spécifiques spéléologiques. Un échange avec l'ONF est à prévoir à ce sujet en amont des futures périodes de suivi 2018.

Les priorités de suivi sont véritablement mises sur les gîtes internationaux et nationaux.

### II.3. PROTECTION DES GÎTES : CAS CONCRETS

Cf. Diapos 11 à 15

#### a. 13 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE – Carrière de Glanum

Cf. Diapo 11. Dépôt de plainte par le GCP suite à l'incident qui s'est produit fin 2016 : particulier blessé à l'intérieur suite au franchissement de la grille et grille détériorée du fait de la nécessité d'accès par les pompiers avec une civière. L'ONCFS a été volontaire et d'une grande aide pour l'élaboration des documents juridiques. Le particulier, qui a par ailleurs proposé son aide concernant les réparations, a été condamné à 3000 € de réparation matérielle et morale. Le GCP, porteur du contrat Natura 2000 d'installation de la grille, est en responsabilité de maintenir son bon état pour 5 ans jusqu'en 2018 (rappel de la DDTM13). Le GCP réalisera les réparations.



Transmettre jugement du tribunal à la DREAL et à la Région pour information.

a. 84 – VILLARS – Carrière d’ocre de la Bruyère

Cf. Diapo 12. Accompagnement à l’élaboration du plan de gestion avec le CEN + Convention Refuge signée avec le propriétaire privé de cette carrière. Site classé. Le GCP intervient sur les fiches Chiroptères du plan de gestion qui est réalisé sur l’ensemble de la colline.

b. 06 – BREIL-SUR-ROYA – Bunker Col de Brouis

Cf. Diapos 13 et 14. Mécénat GMF. Convention tripartite PNM/Commune/GCP.

Information faite en parallèle concernant le site du Pont de Caï et les propositions d’aménagement faites en 2016 par le GCP et le PNM à RFF. C.HAYOT est preneuse des éléments à ce sujet car depuis 3 ans, RFF est fortement engagé sur le sujet des continuités écologiques et semble avoir une oreille assez attentive. E.COSSON précise que fin 2016, suite à la sollicitation du PNM pour la protection du site, RFF a demandé des délais d’intervention très importants pour la gestion du trafic ferroviaire, à ce que ses agents soient payés pour intervenir et que des compensations financières soient fournies en raison de contraintes de trafic. En conséquence et faute de moyens suffisants, le projet n’a pas abouti. Néanmoins, le projet technique est prêt, budgétisé et déposé auprès du PNM. Il reste à envisager potentiellement au titre d’une mesure compensatoire à proposer à RFF par exemple.

C.HAYOT indique qu’elle fera remonter l’information afin de reboucler avec RFF le cas échéant.

Au regard de l’exemple du Bunker de Brouis et du nombre de gîtes non protégés à l’heure actuelle, M.GASCUEL demande s’il est possible de préciser lesquels sont à protéger prioritairement. Il s’agit de définir plus précisément les objectifs visés pour suivre l’avancement via un indicateur. E.COSSON précise que l’ensemble des gîtes majeurs et souvent sensibles ou menacés serait à protéger. La priorité est à porter sur les gîtes internationaux, nationaux et régionaux (47 gîtes en tout) avec de véritables moyens de gestion (ex : Projet de plan de gestion sur Orgon cofinancé par la Région / Démarche en cours pour l’obtention d’une convention de gestion à Saint-Rémy-de-Provence). Parmi eux, certains gîtes sont peu menacés du fait des difficultés d’accès (ex : Gîte MV4 à BRANTES) et d’autres le sont beaucoup plus.

## II.4. CONVENTIONS REFUGES ET SOS CHAUVES-SOURIS

Cf. Diapo 16. G.KAPFER fait remarquer qu’il serait intéressant de faire apparaître les informations du centre de sauvegarde dans le bilan des SOS afin d’établir un indicateur à l’échelle de la région.

## II.5. AXES DE TRAVAIL CIBLÉS LORS DES PRÉCÉDENTS COPIL

Cf. Diapos 17 et 18

a. Agroécologie et auxiliaires de culture

S.JEANROY indique que la Région avait été sollicitée concernant le projet Leader « Chauves-SouRiz » mais qu’elle n’a pas eu de retour d’information suite au comité de programmation. A ce jour, l’avis du comité de programmation est favorable sous réserves à lever par réponses formulées et déposées au GAL LEADER+.

**Ajout post-réunion** : le projet n’a finalement pas été retenu par le GAL LEADER+ d’Arles.

Une perspective de projet « Chauves-souris et viticulture » est à l’étude avec le Grand Site Sainte-Victoire dans la continuité de premières études menées il y a 3 ans.



V.STRUBEL indique qu'en lien avec cette thématique, il lui a été demandé d'intervenir sur les sujets biodynamie, viticulture et chauves-souris dans le cadre d'un comité Demeter.

#### b. Ripisylves

V.STRUBEL félicite le projet en cours avec l'Agence de l'eau, d'autant plus que les synergies entre les thématiques ciblées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Chauves-souris ne sont pas évidentes pour les autres agences.

C.HAYOT informe sur le nouvel appel à projet Agence de l'eau en cours concernant des projets d'investissement en lien avec les trames turquoise. La Région étudie ses possibilités de cofinancement dans ce cadre.

## II.6. PARTENARIATS

#### a. Exemple du partenariat avec EDF

Cf. Diapo 19. G.KAPFER fait le parallèle avec le site de la Courbaisse, suivi par le CEN. EDF ne souhaiterait plus financer le suivi du site, prétextant que le GCP pourrait le faire gratuitement (relatant un échange avec P.DEL CAMPO). Un plan de sécurité est prévu sur ce site. Des émetteurs à ultrasons y ont été posés pour faire fuir les Loirs et EDF ne souhaite pas les enlever. P.DEL CAMPO est un interlocuteur très motivé mais parfois les responsables de sites EDF le sont moins. Du coup, le CEN continue à suivre le site mais sur fonds propres.

E.COSSON indique que malheureusement ce n'est pas P.DEL CAMPO qui a la main sur les questions de financement des suivis de sites EDF et qu'il dépend lui-même de la motivation des directeurs des installations. Le GCP dispose depuis plusieurs années d'une convention accord cadre et d'une convention d'accès aux sites industriels. Il n'est pas financé pour la mise en œuvre de ces conventions qui facilite les échanges avec EDF. Le GCP n'a aucun moyen de financement pour des suivis de sites. Ils le sont à titre associatif ou sur des financements mobilisés par le GCP pour quelques suivis. Fin 2017, EDF a permis un investissement dans du matériel acoustique de suivi long terme et sa pose sur 2 sites.

C.HAYOT et S.JEANROY précisent que des partenariats existent entre la Région et certains transporteurs d'électricité tels que RTE ou Enedis mais pas EDF.

NB : Aux Rencontres Nationales Chiroptères de Bourges, il a été fait mention d'une convention en cours EDF/SFEPM, mais elle concernera a priori principalement l'éolien.

#### b. Exemple du partenariat avec la SFEPM (Cf. Diapo 20)

## II.7. COMMUNICATION ET AUTRES

Cf. Diapo 21

## II.8. BILAN FINANCIER

Cf. Diapo 22



## II.9. REMARQUE DU COPIL

A.HAQUART considère qu'il s'agit avant tout du bilan PRAC 2017 du GCP et qu'il souhaiterait voir plus d'acteurs apparaître dans ce bilan annuel. C.HAYOT indique que c'est un des objectifs rappelé en introduction du COPIL et visé pour le nouveau PRAC PACA 2018-2025.

## III. NOUVEAU PRAC 2018-2025

### III.1. RAPPEL DE LA DÉMARCHÉ ET DU CONTEXTE

Cf. Diapo 24

### III.2. GOUVERNANCE ET MÉTHODE DE TRAVAIL

Cf. Diapo 25

#### a. COPIL

G.KAPFER suggère de ne pas se restreindre sur le nombre de personnes composant le COPIL. A titre d'exemple, sur les 40 personnes invitées aujourd'hui et bien que seules 10 soient présentes, la constitution d'un COPIL élargi à de nombreux membres permettrait de diffuser plus largement l'information liée au PRAC.

Suite à la sollicitation effectuée par C.DENTZ au sein du réseau national, V.STRUBEL fait remarquer que par comparaison avec les autres régions, le COPIL PRAC PACA est plus institutionnel. Dans les autres régions, l'ensemble des acteurs techniques font partie intégrante d'un COPIL.

C.HAYOT considère que le COPIL doit être composé des principaux décideurs et financeurs pour permettre de donner les grandes orientations, le tout dans un comité à dimension restreinte, favorisant les échanges et le dialogue entre les parties prenantes. L'AFB et l'Agence de l'eau doivent être membres du COPIL par exemple. Elle confirme le maintien de la composition du COPIL dans sa forme actuelle.

C'est bien le COTECH qui doit répondre à la demande d'élargissement à l'ensemble des acteurs et non le COPIL. A titre d'exemple, l'ORB est composé de 4 membres du COPIL et d'un COTECH plus ouvert. Ce format de COTECH n'existait pas à l'heure actuelle dans le PRAC puisque les PACT et le format d'échanges bilatéraux avaient été privilégiés jusqu'à maintenant avec une priorité portée vers les PNR et les structures motivées avec une certaine efficacité pour la réalisation des objectifs du PRAC (cf. Bilan PRAC 2009-2014 et bilan 2017 exposé lors du COPIL). S.JEANROY ne souhaite pas dresser de critique des actions passées mais bel et bien s'appuyer sur les acteurs motivés et demandeurs pour les impliquer davantage.

S.JEANROY précise par ailleurs, qu'afin que les acteurs puissent disposer des conclusions du COPIL, le CR du COPIL pourra tout à fait être transmis au COTECH afin d'assurer la passerelle entre les 2, en plus de l'animation PRAC. De même, le COTECH peut faire remonter des besoins au COPIL le cas échéant via l'animation PRAC.

#### b. COTECH

Un premier comité technique de lancement sera à envisager (cf. conclusions du paragraphe II.12).

P.BLANQUET souligne l'importance de bien développer la fiche-objectif 10 du PRAC en visant des réunions régulières des groupes de travail. Ces groupes de travail thématiques doivent être vivants, reliés à des objectifs

clairs et animés par des acteurs volontaires, incluant bien sûr l'animation du PRAC par le GCP mais allant au-delà également.

Une fréquence d'un COTECH par an est souhaitable. 1 à 2 groupes de travail thématiques pourraient être menés de front chaque année avec une fréquence de rencontre variable en fonction des besoins et des dynamiques par thématique. C.HAYOT considère que les groupes de travail doivent être temporaires et évolutifs (suppression et remplacement par une nouvelle thématique de travail le cas échéant) et que chaque acteur régional est libre de s'inscrire ou non aux différents groupes de travail.

V.STRUBEL indique que les différents acteurs de PACA ont pu être frustrés de ne pas avoir été mobilisés davantage au moment de la rédaction du nouveau plan mais que le COTECH via ses groupes de travail thématiques est une bonne façon de les associer. Elle rappelle que la rédaction des PRAC est bien fonction des moyens financiers disponibles et variable d'une région à l'autre. C'est bien pour cette raison que certaines régions n'auront pas de PRAC. Aussi, bien que les moyens disponibles aient été limités pour la rédaction même du document, la région PACA a le mérite d'en avoir un et il s'agit à présent de le faire vivre.

### c. Comité scientifique

La pertinence de maintenir ou non le Comité scientifique est discutée. Bien qu'il n'y ait pas eu de demande de démission ou de remontée particulière de la part du Comité scientifique lui-même, l'organisation à privilégier pour ce comité est mise en question.

L. BANTWELL suggère que les membres du Comité scientifique participent à l'animation des groupes de travail par exemple. G.KAPFER considère qu'un bilan doit effectivement être fait au sujet de la participation du Comité scientifique. A.HAQUART indique ne pas trop savoir à quoi il sert.

E.COSSON rappelle que le Comité scientifique a été créé pour soutenir l'animation du PRAC sur des questions scientifiques et des choix. Les membres du comité sont invités au COPIL pour y nourrir la réflexion. Il avait été précisé à sa création qu'il ne se réunirait pas et serait consulté sur des sujets précis (sur la question des protocoles de suivi du transit des Minoptères de Schreibers par exemple).

Au regard des éléments précédemment évoqués, il est proposé de supprimer le Comité scientifique dans le cadre du nouveau PRAC et d'associer directement les scientifiques aux différents groupes de travail thématiques du COTECH. Chaque scientifique pourra ainsi participer aux thématiques qui l'intéressent.

### d. Conclusion sur la gouvernance et la méthode de travail retenues par le COPIL

2 comités sont retenus dans le cadre du nouveau PRAC PACA 2018-2025 :

- COPIL en charge de la gouvernance. Il rassemble la Région PACA, la DREAL PACA, le GCP en tant qu'animateur du PRAC, les 6 Conseils départementaux, les 3 Métropoles, l'Agence de l'eau, l'AFB et l'ARPE, le CEN PACA et la FCEN en tant qu'animateur du PNA.
- COTECH décliné en groupes de travail thématiques auxquels sont invités à participer l'ensemble des acteurs de la région. Les experts de l'ex-Comité scientifique y sont conviés et seront sollicités au préalable pour co-animer certaines thématiques le cas échéant.

Le Comité scientifique à proprement parler est donc supprimé.

### III.3. ENQUÊTE PRAC

Cf. Diapos 38 à 41. L'enquête a été transmise en parallèle de l'envoi du document du nouveau PRAC, soit à une centaine de destinataires. Une dizaine de réponses ont été centralisées à ce jour.

P.BLANQUET s'interroge sur le fait que les résultats obtenus permettent ou non de couvrir l'ensemble de la Région. C.DENTZ répond que ce n'est pas tout à fait le cas puisque les structures ayant répondu à ce jour sont le PNR du Verdon, la DIRMED, le CD 84, le CEN PACA, la CC des Alpes d'Azur, le PN du Mercantour et l'ARPE. Le service Route du CD 13, le PNR de la Sainte-Baume et la Métropole NCA prévoient une réponse prochainement.

S. JEANROY souhaiterait qu'une relance soit faite auprès des structures car le taux de réponses est faible. Or, c'est selon elle une étape importante pour que les acteurs s'approprient ce nouveau PRAC. C.DENTZ commencera par les entretiens auprès des structures y ayant répondu favorablement et relancera certains acteurs en particulier malgré leur absence de réponse à ce stade, tels que les PNR et les métropoles.

P.BLANQUET suggère un travail d'analyse des résultats de ces entretiens au cours du mois de mai pour que cette phase de concertation puisse être prise en compte pour le nouveau COPIL envisagé au mois de juin.

L'Agence de l'eau et l'AFB ont indiqué qu'ils ne répondraient pas spécifiquement à l'enquête au regard du peu d'éléments à leur disposition pour le faire mais qu'il ne fallait pas hésiter à les solliciter sur des sujets précis.

### III.4. ACTIONS PRAC

Cf. Diapos 26 à 37

#### a. Fiche-objectif n°3 – Aménagement du territoire et corridors écologique

P.BLANQUET souligne l'importance de cette fiche. La modification de l'utilisation des sols a des impacts majeurs sur l'environnement naturel et forestier. Au-delà des fiches-objectifs spécifiques n°7, 8 et 9, respectivement sur l'éolien, la gestion forestière et les pratiques agricoles, peut-on prévoir un guide technique général sur les impacts de l'aménagement du territoire sur les chauves-souris afin de faire une synthèse de ce qu'on connaît de ces effets. Plus qu'un guide, il pourrait surtout d'agir d'un support de communication à destination des maîtres d'ouvrage.

C.DENTZ indique qu'une démarche de recueil des expériences ERC est en cours à l'échelle nationale.

C.HAYOT rappelle que le SRCE va disparaître au profit du SRADDET et que la TVB va perdre en lisibilité. Aussi, tout ce qui peut aller dans le sens de la préservation des trames vertes et bleues dans les aménagements est bienvenu.

#### b. Fiche-objectif n°5 – Gîtes des les bâtiments

Concernant la problématique à ne pas négliger de l'isolation du bâti vis-à-vis des Chiroptères, L.BANTWELL souligne que les bâtiments des collectivités (collèges, lycées, etc.) vont également être concernés par la mise en conformité avec la loi de transition énergétique et pas uniquement les propriétés privées. Les collectivités représentent donc un levier d'action à ne pas négliger et avec lesquelles il y a un travail d'accompagnement important à prévoir.

Ce sujet peut typiquement faire l'objet d'un groupe de travail thématique associant les collectivités.

Parallèlement à cela, C.HAYOT rappelle l'objectif régional d'aller vers des bâtiments à biodiversité positive.

c. Fiche-objectif n°6 – Infrastructures de transport et ouvrages d'art

C.HAYOT suggère que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain Club Infrastructures du 20/04/2018 qui rassemble les services de l'État, les porteurs de transports électriques, la SNCF, Enedis, les services route et biodiversité des CD et le CEREMA. L'ordre du jour est d'ores et déjà bouclé mais ça peut être l'occasion de faire une rapide annonce en vue du lancement d'un groupe de travail spécifique.

C.HAYOT et C.DENTZ en reparle rapidement pour reboucler avec S.BERLIN du CEREMA.

d. Fiche-objectif n°8 – Gestion forestière publique et privée

Une première réunion de travail ONF/Animation PRAC est planifiée le 17/04/2018. L'ONF a 5 jours dédiés pour chaque région, fléché dans le cadre du PNA pour la mise en place de groupes de travail régionaux.

e. Fiche-objectif n°10 – Réseaux, information, sensibilisation

Le sujet des rencontres régionales des acteurs PRAC est rediscuté (cf. paragraphe II.12).

### III.5. SUJETS DE DISCUSSION À L'ATTENTION DU COPIL

a. Document PRAC 2018-2025

En lien avec la réunion téléphonique du 08/03/2018, S.JEANROY rappelle son souhait de voir apparaître un calendrier ou échéancier des priorités d'actions au sein même du document PRAC, en lien avec les entretiens qui seront menés avec les différents acteurs. C.DENTZ en prend note et considère que l'exercice est possible pour une priorisation des groupes de travail par exemple mais que cela semble plus difficile de planifier des actions concrètes dans le temps avec les différents acteurs. Cela n'avait malheureusement pas été possible durant le précédent PRAC en PACA malgré les outils PACT fournis à quelques partenaires ciblés pour les y aider. La cause en est le fonctionnement même des structures, basé sur des crédits annuels et non pluriannuels et le fait que la conservation des Chiroptères n'est pas une priorité validée par les élus en règle générale mais plutôt un engagement opportuniste ou par obligation. Une nouvelle méthode va être testée tout en maintenant l'outil PACT qui a tout de même fait ses preuves en termes de communication et de porter à connaissance.

b. Communication et diffusion du document PRAC PACA 2018-2025

Ne disposant pas d'un budget spécifique pour l'édition du document PRAC ou d'une plaquette à l'image de ceux du PNA, il est choisis de dématérialiser et de prévoir une diffusion via les outils internet.

c. Rencontres régionales

La question du financement des rencontres régionales est à nouveau évoquée. Dans l'idée, le format à privilégier serait celui de 4 à 5 présentations en matinée (tables rondes avec retours d'expériences) suivies d'ateliers thématiques au cours de l'après-midi. Conformément aux conclusions du dernier CR de COPIL de mars 2017, C.DENTZ a sollicité l'AFB pour voir si une participation financière à ce type d'action est envisageable. Ce n'est pas le cas puisque l'AFB fonctionne en région par appel à projet ou plus globalement sur des actions de portée nationale. Il serait nécessaire d'évaluer plus finement le temps nécessaire à la préparation et à l'organisation d'un tel évènement. En attendant d'étudier la faisabilité, l'accent est à mettre en 2018 sur les entretiens avec les partenaires et sur l'organisation du COTECH de lancement sur une demi-journée.

d. Calendrier de travail

2<sup>nd</sup> COPIL PRAC le 05/06/2018

CSRPN au cours du moi de juin 2018

Validation par mail de la prise en considération des remarques du CSRPN le cas échéant

Diffusion officielle du document courant d'été ou au mois de septembre 2018

Organisation du COTECH dans la foulée en guise de lancement officiel du nouveau PRAC PACA 2018-2025

